

Comité Local d'Information et de Concertation de La Motte

Réunion du 20 avril 2010 - Compte rendu -

PRÉSENTS/EXCUSÉS - MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS :

TITULAIRES COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

• ORZCHOWSKI Corinne	SOUS-PRÉFET DRAGUIGNAN	Présent
• FALCETTA Christine	BPGC - PRÉFECTURE DU VAR	Présent
• CHAMPEIX François	DREAL PACA	Présent
• BAIGES Alain	SDIS 83	
•	DDTM	
•	DDPP	

TITULAIRES COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

• VACHALD Sabine	MAIRE DE LA MOTTE	Présent
• BALDES Philippe	MAIRIE DE LA MOTTE	Absent
• BRONNER Nadine	MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS	Présent
• LAHONDES Serge	MAIRIE DU MUY	
• GONADO Jacques	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	Présent
• MONDARY Guy	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	Présent

SUPPLÉANTS COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

• ALLEGRE André	MAIRIE DE LA MOTTE	Présent
• BALOGÉ Emmanuel	MAIRIE DE LA MOTTE	
• CANTAREL Philippe	MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS	
• DEBAECKER Joël	MAIRIE DU MUY	Présent
• FORTORE CRUBEZY Jean-Daniel	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	
• PERRIMOND Gilles	MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE	

TITULAIRES COLLÈGE « EXPLOITANTS »

• BAUDRILLARD Vincent	STOGAZ DIRECTION GÉNÉRALE	Présent
• TILLIER Bernard	CHEF DU DÉPÔT STOGAZ	Présent
• LECHAT Benjamin	STOGAZ	
• DESPLANCHES Albert	STOGAZ	
• DUPERRIER Sylvain	STOGAZ	
• FOILLARD Jean-Paul	STOGAZ	

SUPPLÉANTS COLLÈGE « EXPLOITANTS »

• HOLDRINET Jean-Alain	STOGAZ	
• DELABROSSE Julien	STOGAZ DIRECTION GÉNÉRALE	Présent

TITULAIRES COLLÈGE « SALARIÉS »

- BONNET Martine CHSCT STOGAZ
- KOCYBA Patrick CHSCT STOGAZ
- RIQUOIR Laurent CHSCT STOGAZ
- FELIX Gilles CHSCT STOGAZ
- JOMARD Jean-Claude CHSCT STOGAZ
- BON Thierry CHSCT STOGAZ

TITULAIRES COLLÈGE « RIVERAINS »

- HERROIN Guy AVSANE
- BASTOUILL Claude AVSANE
- FORET Jean-Paul AVSANE Présent
- BASTIDE Daniel FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR
- GUYON Daniel FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR Présent
- ŒIL Jean-Charles FÉDÉRATION DE PÊCHE DU VAR

MEMBRE PERMANENT

- SACHER Michel DIRECTEUR CYPRES Présent

AUTRES :

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

- NICOLAS Marc SDIS 83 Présent
- PELISSIER DREAL Présent

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

- BEUF Jean-Michel MAIRIE DU MUY Présent
- MARCEL Florent MAIRIE DES ARCS SUR ARGENS Présent
- FINET Annick MAIRIE DE TRANS EN PROVENCE Présent

La réunion débute à 09h45.

INTRODUCTION

Madame le Maire de La Motte accueille les participants à cette première réunion. Elle souligne la richesse des relations qui existent avec l'entreprise Stogaz et en particulier le travail qui est en cours d'accomplissement pour la mise sous talus du réservoir de stockage.

Mme la sous-préfète remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour.

Un tour de table de présentation des membres est effectué.

INSTALLATION DU CLIC

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT

Monsieur Champeix indique que pour assurer le bon fonctionnement du CLIC et en assurer la crédibilité, il est d'usage, en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, de proposer qu'un élu local soit président.

Madame Vachald, maire de La Motte, présente sa candidature ; il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention : les membres du CLIC acceptent à l'unanimité.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE

Afin d'assurer la liaison entre les membres du comité, il est nécessaire de désigner un secrétaire. Son rôle est essentiellement de diffuser les informations, rédiger les comptes rendus

et tenir à jour un site Internet www.clic-paca, disponible pour accueillir l'ensemble des documents utiles aux membres du CLIC.

Il est convenu que le CYPRES assurera le secrétariat du CLIC de La Motte. Le CYPRES, centre d'information pour la prévention des risques majeurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur est une structure collégiale, financée par l'État, les industriels et les collectivités, qui a pour rôle la diffusion des bonnes pratiques relatives aux Risques Majeurs.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DU CLIC

Un diaporama montrant les objectifs du CLIC est présenté par la DRÉAL (voir annexe).

L'arrêté préfectoral désignant les membres est commenté.

PRÉSENTATION DU SITE INDUSTRIEL

Un diaporama (en annexe) est présenté par M. Baudrillard.

La présentation porte particulièrement sur le remplacement de la sphère aérienne de 590 m³ par un réservoir sous talus. Ceci fera diminuer le cercle de danger de 600 mètres à 215 mètres (ce qui correspond au BLEVE d'un camion gros porteur).

Le talus est une enceinte béton avec mur de 50 cm d'épaisseur résistant au séisme, contenant un réservoir recouvert de sable.

Le coût de l'opération est égal à 2,4 millions d'€uros.

La nouvelle cuve construite en Italie a été livrée le 03 avril 2010 sur le site de La Motte. La mise en service est prévue pour le 15 septembre 2010.

Des questions sont posées par les participants :

- ✓ Y aura-t-il une grande consommation d'eau lors de l'inertage pour démontage de la sphère ?
 - Non, le réseau incendie est en surcapacité, l'eau utilisée sera puisée en interne.
- ✓ Si les capacités de stockage diminuent, les norias de camion gros porteur vont-elles augmenter ?
 - Non, le changement de technologie n'influence pas l'activité, mais seulement l'autonomie ; les opérateurs devront gérer cette autonomie avec plus de régularité pour garder toujours un taux de remplissage de la cuve compris entre 5% et 85%.
- ✓ La sismicité a-t-elle été correctement prise en compte ?
 - La commune de La motte est située en zone 1A ; le BRGM a fait une étude spécifique de dimensionnement, prenant en compte le séisme maximal historiquement vraisemblable (SMHV) et le séisme majoré de sécurité (SMS). Des études géotechniques de sol ont été effectuées ainsi qu'une tierce expertise.

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES - PPRT

Un diaporama, présenté par M. Champeix (DRÉAL), est joint en annexe.

Il est précisé que le périmètre d'étude du PPRT est basé sur les nouveaux scénarios, prenant en compte la mise sous talus du réservoir.

Dans cette configuration, et pour le PPRT, seules deux communes sont concernées : La Motte et Les Arcs. Par contre, pour le PPI, avant révision éventuelle de celui-ci, Trans en Provence et le Muy sont aussi touchés.

M. Champeix déclare que quarante-deux scénarios dangereux ont été étudiés sur le site.

Mme la sous-préfète explique que le PPRT engendre des prescriptions qui sont valables pour l'existant et pour le futur ; le PPRT crée une servitude d'utilité publique qui s'impose aux documents d'urbanisme.

PRÉSENTATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE PRESCRIPTION DU PPRT

Dans la liste des personnes et organismes associés (POA), il est demandé de rajouter l'autorité militaire qui gère la gare jouxtant le site industriel de Stogaz, même si les bâtiments ne semblent pas se trouver dans le périmètre d'étude. Il est demandé que les militaires de la base de défense soient représentés dans les réunions des POA, la DREAL demandera leur avis. En cas d'accord de leur part il faudra compléter le projet d'arrêté préfectoral.

Par contre, il n'est pas prévu de convier dans les POA le centre de stockage de bouteilles de gaz mitoyen de Stogaz, en raison de la prise en compte du risque général dans les études de dangers. M. Baudrillard précise que ce site dispose de détecteurs, de moyens d'arrosage et il est inclus dans les procédures de déclenchement du PPI.

Mme Vachald demande si le PPRT aura un impact sur la réouverture de la ligne de chemin de fer Draguignan / Les Arcs ?

La DRÉAL répond que l'étude de faisabilité le déterminera ; c'est pour cette raison que la communauté d'agglomération de Draguignan (CAD) et le Conseil Général du Var sont associés aux POA.

Les modalités de la concertation, prévue dans l'élaboration du PPRT, sont mises en ligne sur le site Internet www.PPRT-paca.fr . Le CYPRES contactera les deux communes pour établir des liens entre les sites internet communaux et ce site dédié à tous les PPRT de la région.

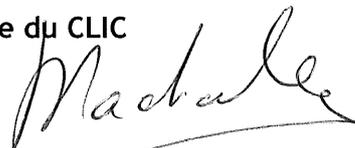
Les avis des conseils municipaux des deux communes doivent être recueillis avant la prise de l'arrêté préfectoral de prescription du PPRT.

Calendrier prévisionnel :

- Signature de l'arrêté préfectoral : juin 2010 ;
- Première réunion des POA : septembre 2010.

La réunion est close à 16h45, après que Mme le Maire de La Motte ait indiqué qu'elle produirait un article de presse relatant cette réunion.

La présidente du CLIC



Sabine VACHALD
Maire de LA MOTTE

